

Paielements pour Services Environnementaux de l'Ardèche Méridionale Agroécologique



LE PROJET

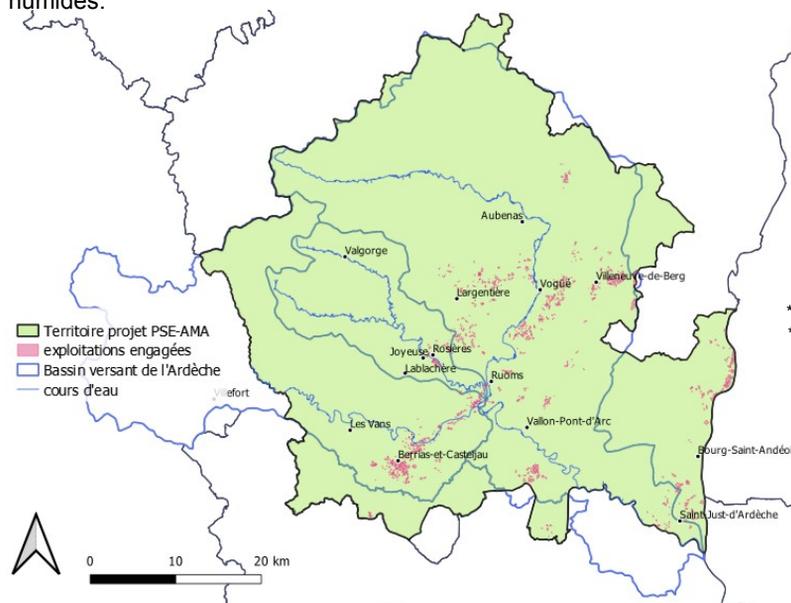
Contexte : Dans une volonté de développer l'agriculture durable du territoire, les partenaires locaux ont répondu à l'appel à initiative de l'Agence de l'eau RMC. Le projet PSE AMA s'inscrit ainsi dans la dynamique de transition agro-écologique des systèmes de production en Ardèche. Il s'articule avec les différentes démarches déjà en place, tels que le Projet Agro-Environnemental et Climatique « Sud-Ardèche », l'accompagnement pour renforcer et développer l'Agriculture Biologique et la certification environnementale « HVE », le réseau DEPHY, les GIEE, etc.

Objectifs :

- **Réduire les intrants** et limiter les transferts de polluants pour **améliorer la qualité des eaux** souterraines et superficielles et **préserver la biodiversité**.
- **Restaurer et maintenir des fonctionnalités écologiques** au sein de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau et des zones humides et dans les exploitations agricoles.
- **Réduire les émissions de gaz à effets de serre** pour **atténuer les impacts du changement climatique**.
- Impulser une **dynamique de transition agro-écologique** sur le territoire.

Durée : 5 ans entre 2020 et 2025

Territoire : Sud de l'Ardèche ou **Ardèche Méridionale**, et plus précisément bassin versant de l'Ardèche. Le territoire s'étend sur **137 communes** regroupées en 9 communautés de communes. Il comporte environ 1300 exploitations agricoles pour 40 000 hectares de SAU. Forte présence de cultures pérennes et d'élevages herbagers. Zones d'action prioritaires définies autour de l'enjeu « **qualité de l'eau et des milieux** » qui couvrent les masses d'eau souterraines stratégiques, les zones de sauvegarde, les espaces de bon fonctionnement de certains cours d'eau et les milieux humides.



PARTENAIRES ET ACTEURS

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) : Principal financeur du projet PSE (100 % / aides aux exploitations et 70 % / animation)

Établissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche (EPTB Ardèche) : Porteur de projet et co-financeur (partie animation). Chargé du pilotage du projet, de la coordination des différents partenaires, de l'instruction, du contrôle et de la mise en paiement des dossiers PSE des exploitations agricoles.

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche (CA07) : Partenaire technique pour la conception du projet PSE (volet agricole) et animation auprès des agriculteurs (information, audits des indicateurs de résultat et mise en place du Label Haie*)

Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN RA) : partenaire technique pour la co-construction et l'animation du projet (volet biodiversité).

Comité de pilotage : valide les différentes étapes du projet

Comité technique : élabore et mets en œuvre le projet PSE

Agriculteurs : bénéficiaires des aides PSE - AMA.

Environ 1300 agriculteurs sur le territoire, 500 répertoriés sur les zones prioritaires. 32 exploitations locales engagées dont 28 spécialisées en production végétale (dont au moins un atelier viticole) et 4 avec un atelier d'élevage herbager.



CHIFFRES-CLÉS

- ✓ **32 exploitations engagées**
- ✓ **1 677 hectares de SAU engagée**
- ✓ **Une nouvelle OCG** pour le Label Haie avec 19 exploitations au départ**
- ✓ **Budget d'environ 1 million d'euros**

* Label Haie = marque relative à la gestion durable des haies et bosquets

** OCG = Organisation Collective de Gestionnaires



Paielements pour Services Environnementaux de l'Ardèche Méridionale Agroécologique



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Conditions d'éligibilité des exploitations au PSE :

- Ne pas bénéficier d'aides MAEC ou surfaciques PAC à l'Agriculture Biologique (cadre national / européen)
- Respecter le socle agro-environnemental de la PAC
- Avoir une exploitation avec plus de 50% de sa SAU dans le territoire du projet
- Avoir une sole cultivée supérieure à 20% de la SAU



INDICATEURS ET SEUILS

Évaluation de 4 à 7 indicateurs traduisant les services environnementaux rendus et conduisant à leur rémunération.

4 ou 5 indicateurs pour la brique « Gestion des systèmes de production agricole » (brique obligatoire) :

- Quantité moyenne d'azote (N) minéral par hectare de SAU : de 50* à 0** unités d'N pour les systèmes « cultures » et de 35* à 0** kg d'N pour les élevages herbivores
- Indice de Fréquence de Traitement herbicides / IFT de référence (ratio) : de 100%* à 0%** pour les systèmes « cultures » et de 35%* à 0%** pour les élevages herbivores
- Couverture des sols : de 60%* à 100%** pour les systèmes « cultures » et de 90%* à 100%** pour les élevages herbivores
- Quantité d'émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux énergies directes par hectare de SAU : de 800* kg à 400** kg CO2 pour les systèmes « cultures » et de 250* kg à 35** kg CO2 pour les élevages herbivores
- Surfaces Toujours en Herbe / Surface Fourragère Principale (ratio) : de 70%* à 100 %** , indicateur s'appliquant seulement pour les systèmes de type « élevages herbivores »

Ces deux derniers indicateurs ont été proposés spécifiquement pour le territoire PSE-AMA, en complément des 5 autres indicateurs qui sont exigés par l'AERMC dans le cadre de l'expérimentation.

2 indicateurs pour la brique « Gestion des structures paysagères » (brique optionnelle) :

- Proportion d'Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE) gérées durablement dans la SAU : 5* % à 15**%
 - Nombre de type de milieux : pour les systèmes « cultures » de 2* à 5** et pour les élevages herbivores de 4* à 8**
- 19/32 exploitations ont choisi de s'engager dans cette brique. Elles seront ainsi intégrées en parallèle à la mise en place du Label Haie avec une démarche de certification collective (création et animation d'une OCG ardéchoise par la CA07).

* seuil minimum conduisant à la note de 0/10 pour l'indicateur

** seuil maximum conduisant à la note de 10/10



CONTACTS / RENSEIGNEMENTS

Informations complémentaires et foire aux questions/réponses sur les pages web suivantes :

<https://extranet-ardeche.chambres-agriculture.fr/cultures/environnement/paiements-pour-services-environnementaux/>

Nicolas BEILLON
Animateur-accompagnateur de projets
Biodiversité, Énergie et Agroforesterie
nicolas.beillon@ardeche.chambagri.fr



Caroline RIVIER
Chargée de mission milieux aquatiques
à l'EPTB Ardèche (porteur de projet)
rivieres.affluents@ardeche-eau.fr



SUIVI ET CONTRÔLE

Suivis : des suivis Individuels par la CA07, basés sur l'évaluation annuelle des indicateurs de résultats des exploitations agricoles engagées, pour suivre leurs évolutions et adapter les demandes de paiement correspondantes.

Un suivi à l'échelle du territoire, avec des indicateurs globaux permettant de mesurer la pression agricole (ex : quantité de produits phytos vendus), l'état des milieux (ex : concentration des produits phytos et des nitrates dans les eaux superficielles et souterraines), les réponses des exploitations (ex : certifications AB, HVE et Label Haie), l'évolution de la biodiversité (suivis des papillons de jour et des chauves-souris). Une visite de l'EPTB Ardèche chaque année de 5 exploitations au minimum pour accompagner les agriculteurs afin d'atteindre les objectifs fixés.

Contrôles : par l'EPTB sur au moins 2% des exploitations chaque année. Visite pour vérifier la présence et la bonne gestion des infrastructures agro-écologiques et des couverts végétaux, ainsi que la présentation des pièces justificatives pour les autres indicateurs (ex : cahiers d'enregistrement, factures...).



ÉLÉMENTS FINANCIERS

Budget : Environ 1 million d'euros (dont animation, y compris pour le Label Haie)

Montant unitaire moyen : 85 euros/ha/an

Montant moyen par exploitation : 4 470 euros/an
(22 350 d'euros/5 ans)

Montant total des aides PSE : 715 300 (sur 5 ans)

